



Monsieur le Maire,

Nous sommes plusieurs organisations syndicales à avoir dénoncé une situation de malaise et de mal-être au sein de la direction de l'Adolescence. Vous indiquez y porter une attention particulière. Nul doute que les organisations syndicales resteront vigilantes et actives pour identifier l'ensemble des responsabilités de toutes les parties prenantes.

Pourtant, vous avez engagé le 21 janvier 2025 des procédures disciplinaires à l'encontre de plusieurs agents des Espaces Jeunesse. Cette démarche est essentiellement motivée pour désobéissance hiérarchique en évoquant une réunion de service du 2 décembre 2024. Les rapports circonstanciés pourront être contestés par les collègues et leurs conseils.

Mais un fondement complémentaire est avancé pour justifier votre action à l'endroit de Monsieur Youssouf TOURE. Vous lui reprochez d'avoir tenue des « *propos particulièrement déplacés* » à l'égard du directeur de l'Adolescence le 19 décembre 2024 alors qu'il représentait ses collègues avec un mandat de la CGT.

Nous ne pouvons accepter que la parole des syndicalistes fasse l'objet d'une instrumentalisation de votre part et que vous tentiez par la même de la museler.

Vous vous targuez très régulièrement d'être attaché au dialogue social mais à plusieurs reprises vous avez contesté notre liberté de parole, dans les instances par exemple. Heureusement, nous avons su faire bloc et les mises en cause restaient collectives. Aujourd'hui, vous passez un cap en incriminant nommément notre camarade, via une procédure disciplinaire fourre-tout, alors qu'il agissait sous mandat syndical. Ce faisant vous agissez comme les employeurs les plus réactionnaires

Nous ne tolérerons pas vos tentatives d'intimidation et exigeons immédiatement le retrait des motifs visant à contenir l'expression syndicale dans les procédures disciplinaires que vous initiez. En tout état de cause, vous trouverez toujours l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour s'opposer aux basses manœuvres antisyndicales que vous souhaitez manifestement développer. Si votre volonté est de faire taire les représentant-e-s du personnel, votre dessein est vain.

Dans l'attente d'une réaction à la hauteur de nos attentes, nous restons disponibles pour échanger plus avant.

Syndicalement,

Salim Korchi pour la CFDT, Raphaël Thomas pour la CGT, Djamila Bassi pour FO, Amel Dahmani pour Sud, Patricia Scarpa pour le SNUTER, Daniel Nail pour l'UNSA.

Saint-Denis, le 3 février 2025